

Les Abonnements ne sont reçus que pour trois mois, six mois ou un an, et ne commencent que du 1^{er} ou du 16 de chaque mois.

JOURNAL DE TOULOUSE

ON S'ABONNE AU BUREAU DU JOURNAL, rue Saint-Rome, 46, TOULOUSE. Et hors de Toulouse, chez les Libr. Directeurs des Messageries et Directeurs des Postes.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an.	6 mois.	3 mois.
Toulouse (ville)..	44 fr.	23 fr.	12 fr.
Haute-Garonne..	50	26	14
Hors du Départ.	54	28	15

Imp. BONNAL et GIBRAC, rue St-Rome, 46.

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Ce journal paraît tous les jours.

PRIX des INSERTIONS.
50 centimes la ligne d'annonce.
30 centimes la ligne de Réclame.

Les Annonces et Avis sont reçus à Paris, aux bureaux de M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, LAFFITE-BULLIER et C^o, rue de la Banque, 20, et I. FONTAINE, rue de Trévise, 22, seuls chargés de les recevoir pour le JOURNAL DE TOULOUSE.

Ceux de MM. les abonnés dont l'abonnement expire le 31 de ce mois, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. Toute demande d'abonnement, non accompagnée du prix, sera considérée comme non avenue.

MM. les libraires et les messageries veulent bien se charger de nous transmettre le prix des abonnements ts. à l'adresse indiquée sur l'abonnement.

Dépêche télégraphique électrique.

(PARTICULIÈRE).

Paris, lundi 26 mai.

Varsovie, 25 mai.

Le czar est arrivé hier au soir.

Berlin, 25 mai.

Le général Williams est arrivé ici, ainsi que le prince de Hesse, héritier de la couronne de Danemark.

L'impératrice-mère de Russie arrive demain.

Hambourg, 25 mai.

On dit qu'un nouvel emprunt russe serait nouvellement conclu; nos principaux banquiers sont partis pour Berlin afin d'y prendre part.

AUTRE DÉPÊCHE.

Madrid, le 23 mai.

Le gouvernement ne cédera pas sur la question de désamortissement vis-à-vis des provinces basques.

On active les préparatifs du mariage de l'Infante Amélie.

La tranquillité est parfaite.

CHRONIQUE LOCALE.

La procession générale qui devait sortir hier à une heure, n'a pu avoir lieu, la pluie étant tombée avec assez d'abondance jusqu'après deux heures.

La procession de la paroisse Saint-Aubin sortira vendredi 30 mai, après les complies, qui seront chantées à quatre heures du soir. En sortant, elle prendra la gauche, dans la rue Riquet, tournera à droite dans la rue des Greniers, rue Saint-Aubin; à gauche, porte Saint-Etienne, rue Malaret, rue d'Astorg, rue Boulbonne, rue Cantegril, rue de la Pomme, entrera dans l'église Saint-Jérôme pour y faire station. En sortant par la porte principale rue Duranti, elle prendra la rue Lapeyrouse, le côté gauche de la place Louis-Napoléon, l'avenue du même nom, le boulevard du Cirque, la rue de la Colombette jusqu'à la rue Riquet qu'elle reprendra pour rentrer dans l'église.

Dans sa dernière séance, la société d'agriculture de Toulouse a reçu communication de plusieurs travaux remarquables.

M. Prince, directeur de l'École vétérinaire, a lu un rapport motivé sur les opérations de la commission du concours départemental d'animaux re-

producteurs dont la présidence lui avait été déléguée. Le nombre des taureaux présentés a été beaucoup moindre que l'an dernier; la plus belle de nos races, la race agenaise, a fait complètement défaut. La cause doit en être attribuée à la mise en station dans les cantons les meilleurs producteurs des dix-neuf taureaux que le département a fait acheter récemment dans le Gers et le Lot-et-Garonne; l'industrie privée n'a plus eu d'intérêt à conserver des taureaux.

Passant à l'examen des taureaux présentés, M. Prince en a décrit les aptitudes, les qualités et les défauts, avec une sûreté rare d'appréciation et un bonheur d'expression qui a constamment captivé ses auditeurs.

L'espèce ovine était assez nombreuse; elle a plus de bonheur que l'espèce bovine; l'industrie privée qui s'en occupe a elle seule dans le département, ne rencontre pas d'obstacle. De là viennent les superbes Dishley-Mauchamp-mérinos de M. Viallet, le principal honneur, l'an dernier et cette année, du concours départemental; les Dishley et les South-Down de M. Penet; les Dishley de M. Ramel et de M. Bénazet; les Lauraguais, enfin, purs ou perfectionnés, qui se sont produits avec des caractères remarquables à côté des béliers des races étrangères.

Considérant tous ces beaux animaux, soit en eux-mêmes, soit comparativement entre eux, M. Prince en a fait ressortir les avantages variés et a marqué la place de chacun par rapport aux conditions locales qui peuvent les admettre avec le plus de fruit. Un mot suffira pour caractériser cette partie de l'excellent travail de M. Prince; c'est un traité scientifique et pratique à la fois qui restera comme le guide de l'industrie du mouton dans la contrée.

L'œuvre de M. Prince ne s'est point arrêtée là, il l'a couronnée par des considérations d'ensemble de l'ordre le plus élevé, en traçant à grands traits le rôle de nos races dans le mouvement économique qui entraîne de nos jours l'industrie du bétail du côté de la boucherie. Repoussant certaines attaques injustes que l'on a fait peser sur elles, il a signalé bien des méprises, et il a démontré combien la plupart de nos races s'adaptent à toutes les exigences.

M. de Papis a lu une note substantielle et rapide sur divers systèmes de drainage qu'il a étudiés sur place dans les environs de Paris. La conséquence des observations de M. de Papis est que le drainage doit s'appliquer différemment, suivant la nature des lieux.

M. Alexandre de Sers a présenté un récit attachant d'une visite qu'il a faite au Pénitencier des jeunes détenus de Petit-Bourg, près de Paris. Cet établissement offre un côté agricole des plus remarquables. On y distingue la plus belle porcherie peut-être qui existe en France, toute peuplée de sujets de race anglaise, une vacherie également d'élite et des spécimens des plus belles races ovines anglaises. M. de Sers ne s'est point contenté de visiter tous ces beaux animaux, il a acquis des sujets des espèces ovines et porcines, et il les a établis sur son domaine de Montauriol, près de Toulouse. C'est une conquête précieuse dont le pays sera reconnaissant à M. Alexandre de Sers.

Martegoute.

Deux incidents se sont produits hier au soir au théâtre, pendant la représentation du *Prophète*. M^{lle} Borghèse finissait son premier morceau de

chant du 4^e acte, lorsque tout à coup on l'a vue tomber dans les bras des personnes qui l'entouraient. Apportée dans les coulisses, des soins pressés lui ont été prodigués, et après une interruption de courte durée, surmontant son état de malaise, elle a pu continuer jusqu'à la fin de la pièce.

Au 5^e acte, au moment où Berthe vient de tourner vers elle le poignard qu'elle réservait à son fiancé, et que le Prophète se dispose à faire écrouler l'édifice qui doit l'ensevelir, lui et les chefs des anabaptistes, un individu que l'on voyait au parterre se livrer à des mouvements excentriques s'est levé, et apostrophant l'acteur chargé du rôle du Prophète, il lui a lancé un cornet qui contenait, dit-on, du sucre.

Conduit à la permanence par les agents de police, cet individu a paru ne pas jouir de toute sa raison et a été amené chez lui.

Ce soir, la seconde représentation de M. Gil-Péres et M^{lle} Cico.

Demain, la seconde représentation de M. Merly, dans le 4^e acte des *Huguenots* et les deux premiers actes de *Lucie*.

Hier, 25 mai, le thermomètre centigrade de M. Bianchi a marqué un maximum de 21^o,4.

Ce matin, 26 mai, le minimum a été de 15^o,8.

Le baromètre est monté à près de beau temps (0^m,756 5).

Le vent est à l'Ouest.

Le ciel est nuageux. Le temps est assez beau.

Il a plu hier assez fortement jusque vers 2 heures du soir; puis, le temps s'est mis au beau.

Foix, 25 mai.

M. Alphonse Ducouquet, de Foix, surnuméraire des contributions indirectes à Lyon, nommé à Tarbes, est appelé à la direction de l'Aude.

Le 49^e de ligne est arrivé à Marseille, le 21 mai, venant d'Orient. Par suite d'une décision du ministre de la guerre, les compagnies d'élite seront envoyées au bataillon de dépôt; elles viendront à Foix. On leur prépare une réception solennelle, à laquelle la population entière s'associera de tout cœur. Sur les champs de bataille de Crimée, le 49^e a été admirable de bravoure, et, dans notre ville, il a su acquiescer d'unanimes sympathies.

De nouveaux renseignements nous sont parvenus sur les résultats des pluies dans notre département. La rivière de l'Herz a fait des ravages dans la commune de Lapenne, canton de Mirepoix. Au hameau de Broquès, ce n'était qu'une vaste nappe d'eau, entourant les maisons jusqu'à la hauteur des portes, qui étaient barricadées et recouvertes d'une couche épaisse de fumier pour empêcher le fatal élément de pénétrer. Les habitants, pleins de courage et de résignation, sont restés trois jours et trois nuits enfermés dans leurs demeures. Le digne desservant de la commune, M. l'abbé Surre, osa, le premier, visiter les malheureux insulaires; suivi de son domestique, il fit à cheval le tour du hameau, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture; au péril de sa vie, il fit descendre plusieurs habitants par les fenêtres, et les délivra en leur cédant sa monture. La pluie tombait à torrents; le vénérable prêtre ne perdait pas courage, il luttait contre la rivière envahissante pour lui arracher ses victimes. M. Surre souffre des

suites de son évangélique dévouement: une enflure s'est déclarée à la partie supérieure de la poitrine, avec la complication d'un rhume opiniâtre et douloureux.

Ce n'est pas la première fois que l'on a à louer la charitable conduite du curé de Lapenne; il y a quelques années, il exposa ses jours au milieu d'un effroyable incendie; en 1854, en cette année d'affligeante mémoire, alors que le choléra sévissait sur ses infortunés paroissiens, M. Surre se multipliait, prodiguant, au mépris du fleau, les secours de la médecine et de la religion; et maintenant, c'est au sein des flots furieux d'une dangereuse rivière, devenue une mer boueuse, que M. Surre a déployé la plus sainte abnégation. Plusieurs récompenses ont été accordées à ce vénérable ecclésiastique, qui emploie les loisirs de son sacerdoce à être l'instituteur de la commune. Sa reconnaissance publique lui est acquise à jamais et son nom est unanimement béni!

(Ariégeois.)

Carcassonne, 25 mai.

Voici la liste des affaires qui seront soumises à MM. les jurés pour la 2^e session des assises de l'Aude, qui s'ouvriront après-demain lundi, sous la présidence de M. Capelle, conseiller à la cour impériale de Montpellier:

- Lundi 26, Guilhem, attentat à la pudeur.
- Mardi 27, Doucet (Anne), infanticide.
- Mercredi 28, Séverac et Peyre, vol.
- Jedi 29, Vialette, attentat à la pudeur.
- Même jour, Frézes, vol.
- Vendredi 30, Montlaur, attentat à la pudeur.
- Même jour, Rouzaud, idem.
- Samedi 31, Azais, incendie.
- Lundi 2 juin, Pot, corruption.
- Mercredi, Raynaud, attentat à la pudeur.
- Idem, Bardou, femme Laboucarie, infanticide.
- Jedi 5, Mestré (Marceline), assassinat.

Cette dernière affaire prendra plusieurs jours, il a été entendu, dit-on, plus de 200 témoins, et M. Dussaurat, procureur général près la cour impériale de Montpellier, doit soutenir l'accusation.

La distribution des primes d'encouragement pour l'élevé des taureaux dans la circonscription de Lectoure, a eu lieu le 16 mai courant.

Le nombre des taureaux présentés au concours a été de treize.

La commission a décerné les prix dans l'ordre suivant:

- Prix de 180 fr. et une médaille en bronze à l'effigie de S. l'Empereur pour un taureau âgé de 21 mois, taille de 1^m 28, poil blaireau clair, appartenant à M. Lasserre (Guillaume), de l'Isle-Boutou.
- Prix de 130 fr. pour un taureau âgé de 23 mois, taille 1^m 33, poil blaireau très foncé, appartenant à M. Descat (Caprais), de Montestruc.
- Prix de 110 fr. pour un taureau âgé de 18 mois, taille 1^m 25, poil blaireau foncé, appartenant à M. Lafont-Bézodis (Prosper), de Lectoure.
- Prix de 100 fr. pour un taureau âgé de 20 mois, taille de 1^m 29, poil alézan clair, appartenant à M. Richard (Jean), de Saint-Antoine.

La Fête de l'Association sorézienne du second siècle.

Il est une chose qui caractérisait spécialement les élèves de l'ancienne Ecole de Sorze; c'est la camaraderie, disons mieux, la fraternité qui les

au feu pour réchauffer le souper. Que cela lui fera de bien! — Mais peut-être ne trouve-t-il pas le loquet; prends la lumière, et cours lui ouvrir! — On frappe: c'est un étranger... Ce n'est pas lui! — Dieu, je le savais bien!

Jeanne se dirigea vers la porte. Saisie d'effroi, Marie ne put ni quitter sa place, ni crier à sa servante de revenir, puisque l'on n'entendait plus rien au-dehors. Moins émue que sa fille, madame N... cherchait à la calmer.

— Chère enfant, lui disait-elle, lors même que ce serait un étranger, pourquoi cette frayeur? Marie fit signe à sa mère d'écouter; on parlait à voix basse dans la chambre de Jeanne.

— Je vais aller voir, dit la bonne mère. Sa fille la retint avec anxiété, et quelques instants cruels s'écoulèrent ainsi. Puis, incapable de supporter plus longtemps cette situation, Marie se coua la torpeur qui s'était emparée d'elle, se dirigea en chancelant vers la porte, et l'ouvrit avec impétuosité.

Elle était préparée à tout; mais que vit-elle? Un de ses voisins, brave paysan, qui s'entretenait avec Jeanne. — Madame, dit-il, nous n'avons pas de temps à perdre en préambules, et je vous déclare sans détour que mes camarades et moi nous avons trouvé monsieur le lieutenant plus mort que vivant. En sortant de la forêt, dans l'obscurité, il s'était un peu

FEUILLETON DU JOURNAL DE TOULOUSE

DU 26 MAI 1856.

LA MANSARDE.

N° 34.

(Suite. — Voir le numéro du 25 Mai.)

Il sortit comme à l'ordinaire, et ce ne fut qu'à son retour qu'il se sentit le cœur un peu apaisé. Dans ces promenades, il se frayait avec effort un chemin à travers les branches touffues des sapins, et s'enfonçait dans l'épaisseur du bois jusqu'à ce qu'il eût trouvé une place où il pût s'abandonner librement à l'explosion de son desespoir secret, qui ne lui laissait pas un instant de trêve. Mille fois, dans ces heures solitaires, le suicide vint s'offrir à sa pensée, comme le seul remède à ses tortures; mais il fut toujours retenu par la crainte de porter à sa malheureuse femme un dernier coup, le plus foudroyant de tous. Une autre force, peut-être plus puissante encore, l'empêcha de commettre ce crime: il réfléchissait maintenant, et il portait fréquem-

ment les yeux au-delà du voile qui nous sépare de l'éternité.

Marie avait enfin pénétré les sombres pensées de Walden, et devint qu'il ne les combattait que par une sorte d'amour pour elle; souvent elle tremblait en songeant à l'affreuse possibilité que cette affection perdît son empire sur l'âme agitée de son mari, et l'abandonnât à ses tentations impies.

Mais le drame touchait à son dernier acte. On était à la fin d'une journée d'hiver. Marie filait assidûment, assise à son rouet, occupation qu'elle avait embrassée depuis que ses broderies ne trouvaient plus d'écoulement.

La vieille Jeanne venait d'allumer le feu. La mère de Marie prit le bas qu'elle tricotait, et l'on continua de travailler quelque temps en silence.

— Ou mon pauvre Walden peut-il rester si tard? dit enfin Marie en levant les yeux sur sa mère. Qu'en penses-tu, maman? Lui serait-il arrivé quelque chose?

— Ah! ma chère enfant, ne t'inquiète pas; il ne rentre presque jamais avant cette heure-ci.

— Tu as raison, répondit la pauvre Marie, essayant de se rassurer et de s'armer contre les affreux pressentiments qui la tourmentaient. N'aurait-elle pas eu bien souvent déjà ces mêmes pressentiments, cette même crainte, sans qu'il lui arrivât aucun malheur? — Pourquoi donc s'abandonner aujourd'hui à cette faiblesse?

— Fait-il fort sombre dehors, ma chère Jeanne?

demanda-t-elle à sa servante qui travaillait près d'elle.

— Pas déjà tant, madame; la lune semble vouloir se lever, et il fera de plus en plus clair.

— Encore un instant de silence.

— Mon Dieu, mère, que je suis inquiète!

— L'horloge sonne déjà cinq heures. — Il ne s'est jamais tant attardé. Il doit avoir bien faim!

— Tu te tourmentes inutilement, chère Marie. Ces craintes continuelles de tous les accidents possibles, auxquelles ton imagination s'abandonne si volontiers, sont une malheureuse habitude qui finira par ne plus te laisser une minute de repos.

— N'ai-je donc pas sujet de m'inquiéter, mère?

— Non, à mon avis. Walden est déjà rentré plus tard. Je suis convaincue qu'il sera ici dans un instant.

— J'éprouve, reprit Marie, quelque chose de sinistre et d'effrayant, dont je ne puis ni me rendre compte, ni me défendre. Mais, mon Dieu! qu'est-ce que cette lueur qui a brillé à la fenêtre? Ne l'as-tu pas vue, mère?

— Ma chère fille, tu deviens réellement incompréhensible; il ne te manquait plus que de voir des spectres. C'est le reflet du feu sur les carreaux.

— N'entends-tu pas, mère, ce latinement à la porte? — Qu'est-ce que cela? — Qu'est-ce que cela, mon Dieu? — Ce n'est pas la main de Walden. — Mais peut-être, cependant... — Qui serait-ce? Dépêche-toi, chère Jeanne, de mettre la poêle

unissait, quel que fût le lieu et la position où la fortune se plaisait à les présenter l'un à l'autre, après leur sortie du collège. Le R. P. Lacordaire a voulu conserver et cimenter, par une sage création, cette vertu traditionnelle.

L'institution du nouveau directeur de cet établissement a reçu le nom d'Association sorézienne du second siècle, pour la distinguer de celle qu'ont formée les anciens élèves, qui vivent encore, depuis Dom Despaulx jusqu'à M. de Bernard. Le 15 mai, nous assistions comme curieux à la première fête du jeune Sorèze, et nous avons été si doucement impressionnés, que nous n'avons pu résister au désir d'écrire nos sensations.

Les élèves, sortis de l'école l'année précédente, avaient répondu à l'invitation de leurs camarades; sauf MM. de Comminges et de Campau, retenus à l'Ecole de Saint-Cyr, et M. de Gouttes, étudiant à la Faculté de Droit de Paris, nul sortant n'avait fait défaut. La journée était favorisée par un temps magnifique. Après avoir assisté à une messe offerte par le P. Lacordaire pour que Dieu versât ses bénédictions sur l'œuvre de l'Association, on s'est transporté dans le parc. Tir à la carabine, assaut d'armes et promenade ont été les différents exercices durant lesquels anciens et élèves actuels se sont plu à fraterniser avec la plus expansive cordialité. A quatre heures, un banquet les a tous réunis.

Nous ne ferons que citer la procession faite dans le parc et les prières du mois de Marie, dites au pied de la statue de Notre-Dame-de-la-Paix, ainsi que le morceau de musique religieuse qui précéda la bénédiction du Saint-Sacrement. Ces cérémonies ont été célébrées dans le plus pieux recueillement. Transportons-nous à la salle des Arts, où une soirée charmante eut lieu en présence des maîtres, des élèves, des parents et même d'étrangers.

Au début, ce fut une ouverture de Haydn, parfaitement exécutée.

Après qu'un élève de philosophie eut, dans un discours plein de sens et de cœur, fait l'éloge de la vie de collège et remercié, au nom de sa classe, ses anciens condisciples d'avoir quitté le monde pour venir leur consacrer un jour, le P. Lacordaire se leva lui aussi et laissa tomber quelques paroles, dignes toujours de sa bouche d'or. Quel charme dans la diction! quelle poésie dans l'expression et le sentiment, quand il félicitait ceux qui étaient naguère ses enfants d'être accourus à cette fête de famille! Dans leur présence, il se plaisait à reconnaître avec joie qu'ils avaient conservé au fond du cœur un souvenir affectueux pour leurs plus jeunes condisciples, et que la couronne de la maturité commençait à descendre sur leur front puisqu'ils commençaient à sentir déjà et à montrer de la reconnaissance à leurs maîtres; il termina par un appel délicat, dans lequel il les engageait à revenir tous les ans à pareil jour oublier auprès de leurs frères le lourd fardeau du monde. En respirant dans ces murs les parfums qu'y laissent leurs premières années, ils verraient leurs cheveux reverdir, pour pour ainsi dire, sous la neige du temps, et leur cœur, en y retrouvant, d'âge en âge, leurs vieux camarades et leurs jeunes enfants, y savourerait une immortelle jeunesse qui leur donnerait un avant-goût de l'immortalité céleste et formerait sur la terre l'immortalité de l'Ecole.

A cette allocution touchante a succédé un incident plus touchant encore. Le P. Lacordaire avait invité quelques professeurs qui ont été élevés à Sorèze sous les différentes directions qui s'y sont succédées, à faire partie de l'association qu'il venait de créer, et parmi ces maîtres se trouvait M. Gallais, professeur de mathématiques. C'est à ce dernier que le P. Lacordaire a cédé alors la présidence avec une grâce et une délicatesse qui a ravi tous les cœurs et fait verser des larmes à celui qui était l'objet de cet honneur. M. Gallais est dans l'Ecole depuis 1806. Il était venu de Madrid pour y faire son éducation; mais à la suite des guerres d'Espagne, ayant perdu sa famille et sa fortune, il reçut des mains généreuses de M. Ferlus une chaire de professeur dans le lieu même où il venait d'achever ses classes. Depuis ce moment M. Gallais n'a plus quitté cette maison, qui est devenue son second berceau. C'était un spectacle émouvant que cette récompense et ces hommages rendus par le P. Lacordaire, en face de toute l'Ecole, à ces cheveux blancs, que couronnent un demi-siècle de services honorables.

C'était la fête des élèves, et anciens ou plus récents c'étaient eux qui la goûtaient et nous la

écarté de son chemin, et il est tombé dans la carrière d'Arstrup. Nous étions à charrier du bois; nous avons entendu ses cris et nous avons couru aussitôt à son secours; mais, dans l'état où l'ont mis les pierres qu'il a entraînées dans sa chute, nous n'avons pu le transporter sur-le-champ.

— Où est-il? où est-il donc? balbutia Marie, pâle comme la mort, et elle voulut sortir.

— Restez, restez, madame; il sera ici dans un instant; il a demandé lui-même à y être transporté.

Quelques heures après, Marie, qui avait repris son calme, était au chevet de Walden, et suivait avec la plus vive anxiété chacun des mouvements du malade.

— Madame, lui dit un médecin du voisinage qu'on avait fait appeler, je ne puis vous bercer d'un espoir trompeur: il n'y a pas moyen de sauver votre mari; mais, ou je m'abuse fort, ou il reprendra connaissance une dernière fois vers le matin. Le médecin ne s'était pas trompé.

Une étincelle de vie, bien faible, il est vrai, se ralluma encore dans l'âme et dans les yeux du malheureux Walden.

— Ma poitrine! ma tête! dit-il en gémissant. Je

me croyais en proie à un rêve sinistre; mais je sens bien maintenant que c'est la réalité.... Dieu soit loué, tout va finir pour moi!

Marie saisit la main du moribond, et l'inonda de larmes brûlantes en disant d'une voix émue: Ne parle pas ainsi, mon bien-aimé Walden! As-tu pensé à....

Walden comprit le regard inquiet et interrogateur de sa femme.

— Qui, j'y ai pensé; j'en ai eu le temps depuis ma longue maladie, et cette nuit où tu t'en souviens — je t'ai vue, à mon réveil, tenant notre enfant mort sur tes genoux. Dès lors, j'ai été complètement changé, et, si je n'avais pas tant réfléchi, il y a longtemps que je n'existerais plus. Le suicide m'a tenté souvent, bien souvent! Mais, à l'idée des chagrins que j'ajouterais encore à ceux que je t'ai déjà causés, mon âme a cherché, dans les moments de tentation, le Sauveur que j'avais oublié. Je l'ai trouvé et il a été plus miséricordieux que je ne méritais. La mort était mon vœu le plus ardent. — Me voici arrivé au terme; et toi aussi, chère Marie, tu redeviendras heureuse!

Marie tomba à genoux en sanglotant, et appuya la tête sur le bras de Walden. L'émotion lui ôtait

la parole.

— Quelles tortures n'ai-je pas éprouvées, poursuivit-il, à la pensée que toi, qui étais si heureuse, qui possédais tous les biens, tu t'es vue entraînée pas à pas jusqu'à l'extrême pauvreté par celui à qui tu avais donné, avec confiance, ton existence tout entière!

— O mon ami, je n'avais pas le droit de me plaindre! N'avons-nous pas joui ensemble de ce que procure la richesse? Ne dois-je pas être satisfaite maintenant de partager avec toi l'indigence? Cher époux, oublie tout cela, et reçois mon pardon le plus sincère et le plus sacré; tout est réparé, tout est oublié! Pardonne-moi également si je t'ai blessé à mon insu!

Ces mots tombèrent sur le cœur de Walden comme un baume salutaire. Il essaya de répondre au serrement de main de sa femme; mais il ne put la remercier que par un regard affectueux.

— Peut-être, reprit Marie, en le considérant d'un œil scrutateur, peut-être désirerais-tu....

— Non, ce n'est pas nécessaire. — Dans le peu d'instant qui me restent, personne ne me rendra meilleur que je ne suis. Je crois — et que cela te console — que je meurs dans la foi, et je sens

que je puis lever les yeux avec confiance vers l'éternelle Miséricorde. J'ai déjà subi ici-bas le châtimeur le plus rude! — J'ai — mais je ne puis plus parler, j'en ai dit assez! Pose tes lèvres sur les miennes, que je te sente encore auprès de moi!

— Oh! cela m'a fait du bien!... Tu m'as donc pardonné? Bonne Marie, prie ta mère de me pardonner aussi. — Je n'étais pas méchant, Marie, j'étais léger; tu savais discerner entre ces deux vices, et tu avais assez d'amour pour consentir à passer toute ta vie avec moi, si j'avais pu vivre, si j'avais pu devenir un autre homme!

— Oh! qui j'aurais été heureux!

— Ce qui vient d'arriver est préférable. Voilà mes affaires réglées de la meilleure façon! A ces mots, un faible sourire effleura ses lèvres. — Mais je sens que mon regard se voile et s'obscurcit de plus en plus. — Marie, ma chère, ma fidèle épouse; adieu, adieu! — Je meurs en te bénissant....

Quelques instants après, Marie était veuve.

M^{me} Em. CARLEN.

(La suite au prochain numéro.)

connaient. C'est ce qu'a voulu nous prouver encore M. d'Aréxy, ancien élève de M. de Salvatoris, et plus tard premier lauréat du Conservatoire, par les deux romances qu'il a chantées et qui ont soulevé tant d'applaudissements. M. Fabre, à qui l'ovation qu'il reçut dernièrement à Castres fait prendre goût à la gloire, put aussi se retirer content ce soir là, car chacun de ses coups d'archet faisait jaillir une salve de bravos.

Ainsi s'est passée cette fête sorézienne, et afin que le bonheur ne fût pas seulement pour les membres de l'Association de leurs parents ou de leurs amis, cette maison toujours bienfaisante avait voulu qu'il en rejaillît aussi un rayon sur les pauvres. Le tirage d'une loterie, organisée en leur faveur, termina cette journée de réjouissances, gravée à jamais dans le cœur de tous ceux qui en furent les acteurs, ou même les simples témoins.

DARDÉ, avoué, à Carcassonne.

Montauban, 25 mai 1856.

Aujourd'hui a eu lieu, dans le local de l'exposition, la distribution des récompenses obtenues par les lauréats. Le temps, qui avait été affreux toute la matinée, est devenu beau comme à point nommé, en sorte que les dames ont pu orner cette fête de leur présence sans trop de danger pour leurs élégantes toilettes. Cette solennité a été présidée par M. E. Millard, secrétaire général de la préfecture, remplissant par intérim les fonctions de préfet. M. de Faysan, président de la Société d'horticulture, a prononcé un discours dans lequel il s'est félicité du succès obtenu par la Société, grâce aux adhésions des dames patronnesses et au concours de la population entière.

Les lauréats sont venus recevoir leur récompense des mains des dames patronnesses.

La cérémonie s'est terminée par le tirage d'une loterie dont les lots se composaient de vases de fleurs.

La Société chorale, dirigée par son habile fondateur M. A. Saintis, a fait entendre plusieurs chœurs, chaleureusement applaudis.

En outre des récompenses dont nous avons publié la liste, une médaille pour des toiles métalliques a été accordée à un de nos compatriotes, M. Favaron.

Nous devons également réparer une légère confusion qui s'était glissée dans la liste publiée. La médaille d'argent petit module, pour une collection de maïs, a été donnée par le comice agricole à M. Labouisse fils, et non à M. Pradines, qui n'avait pas exposé. La médaille d'argent petit module, pour le tracé des jardins, a été accordée à M. Bonhoure petit-fils, et non à M. Labouisse.

A. Pejol.

La section du chemin de fer du Midi de Tonneins à Valence-d'Agen, dont l'exploitation avait été si souvent annoncée et toujours ajournée, va enfin être livrée à la circulation.

Nous recevons d'un de nos correspondants la lettre suivante :

Valence-d'Agen, 25 mai.

messieurs voulant se rendre à Bordeaux d'un seul trait.

Les wagons des premières sont d'un luxe vraiment recherché. La 2^e classe ne laisse rien à désirer, au dire de plusieurs personnes. C'est ce qu'il y a de mieux jusqu'à ce jour sur toutes les voies ferrées.

La cérémonie d'inauguration est, dit-on, ajournée; on va même jusqu'à dire qu'elle n'aura lieu que lorsque la ligne sera livrée jusqu'à Toulouse.

Je ne puis vous parler du temps du parcours. D'après une dépêche télégraphique, ils quitteront la gare d'Agen à 5 heures; cela fait supposer qu'ils inspectaient les travaux exécutés et principalement ceux qui sont entre Laspeyres et Agen, le chemin étant établi dans le lit de la Garonne et entre le Canal et le fleuve.

Est-il reçu? Tout le monde l'ignore. L'on parle de jeudi pour l'arrivée des voyageurs et l'inauguration.

Tous les bâtiments servant à la gare de Valence ne sont que provisoires. Cependant ils sont construits avec une précision et un luxe vraiment dignes de remarque.

P. S. Au moment de fermer ma lettre, je reçois les détails ci-joints qui sont de bonne source :

Chemin de fer de Bordeaux à Cette.

Réception de la ligne de Tonneins à Valence-d'Agen, le 24 mai courant.

Le train est parti de Tonneins à midi 30 minutes. Il renfermait :

M. Samazeuil, administrateur ;
M. Bertin, administrateur ;

M. Payen, inspecteur général des ponts-et-chaussées ;

M. Duvignaud, ingénieur en chef du contrôle ;
M. Descombes, ingénieur ordinaire du contrôle ;
M. Boucheron, ingénieur en chef des mines.

(Ces quatre derniers composaient la commission de réception.)

M. Surel, ingénieur en chef, directeur l'exploitation ;

M. Bommard, ingénieur en chef, directeur de la construction ;

M. de Saïge, ingénieur en chef du matériel ;
M. de La Roche Tolay, ingénieur en chef des travaux de la 1^{re} section ;

M. Debauge, ingénieur en chef des travaux de la 2^e section ;

M. Guillaume, ingénieur ordinaire de la 2^e section ;

M. Lefavre, ingénieur ordinaire de la 2^e section ;
M. Simon, ingénieur en chef de la voie ;
M. Regnaud, ingénieur ordinaire de la voie ;

M. Martin, chef du mouvement ;
M. Félix Martin, inspecteur principal ;
M. Mathieu, ingénieur ordinaire du matériel ;
M. Harlé, ingénieur ordinaire du canal.

Les points principaux qui ont arrêté l'attention des ingénieurs, sont les ponts situés à l'extrémité de la tranchée de Tonneins, les travaux de Nicole, le pont et la station d'Aiguillon, les travaux du port Sainte-Marie, de Fourtic, de Lapouille, le pont-canal d'Agen et la station d'Agen, les travaux de Lapeyres, le pont de la Barguelonne et le pont sur le canal près Valence.

Le train est arrivé à 6 h. 1/2 à Valence et est reparti pour Tonneins à 7 h. 1/2, où il a dû arriver à 8 h. 1/2.

Pour extrait : L. Jouglu.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 21 mai 1856, ont été nommés maîtres répétiteurs au lycée impérial de Marseille :

M. Souliez, maître d'études au collège de Castelsarrasin, et M. Molas, maître d'études au collège de Foix.

Dans son audience du 16 mai, le tribunal correctionnel de Perpignan a évacué une affaire de société secrète et d'émission de fausses nouvelles de nature à troubler la tranquillité publique. Cette affaire, née sur les limites du département de l'Aude, y avait eu quelque retentissement, si d'ailleurs les coupables n'y avaient pas des affiliés ou des complices. Voici en quels termes le Journal des Pyrénées-Orientales rend compte des débats :

Le 23 mars dernier, jour de Pâques, une terreur panique se répandit dans la commune d'Estagel, à la suite de bruits annonçant l'avènement de

la république rouge. Ces bruits acquirent, dès le début, un caractère assez sérieux pour que les chefs de familles honnêtes eussent jugé convenable de se barricader dans leurs maisons et de s'armer pour repousser le mouvement insurrectionnel s'il venait à se produire. Il ne s'agissait de rien moins, en effet, d'après la rumeur publique, que de mettre tout à feu et à sang, dès que des feux allumés sur la montagne auraient donné le signal de l'insurrection, et qu'un chef, l'épée à la main, le flanc ceint d'une écharpe, aurait proclamé la république rouge.

Heureusement pour l'ordre, les feux furent bien allumés sur le Roc et à Forcalier, pendant la veille du 23; mais, soit par défaut d'entente, soit par frayeur, la se bornèrent les démonstrations démagogiques. Toutefois l'autorité judiciaire ne pouvait pas rester indifférente à la situation faite à la commune d'Estagel. M. le procureur impérial et M. le juge d'instruction se transportèrent sur les lieux; le résultat de ce transport fut la découverte de trois individus ayant propagé les bruits qui avaient si fortement ému la commune, et leur immédiate arrestation.

Ces individus sont les nommés Despoès, Soubielle et Maury, qui ont comparu devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation d'avoir publié ou reproduit des nouvelles fausses à troubler la paix publique.

Maury était l'objet d'une incrimination particulière, comme ayant fait partie d'une société secrète.

La culpabilité de ces individus comme propagateurs de faux bruits a été prouvée par de nombreux témoins.

Il a été de plus reconnu que Maury faisait partie d'une société secrète. En effet, le mercredi de la semaine sainte, cet individu alla demander à une de ses connaissances une barbe postiche, dont il prétendit avoir besoin pour assister à un conciliabule, sur le motif que tous les membres de la réunion étaient pourvus de ce moyen de déguisement.

A cette occasion, Maury entra dans quelques détails sur la composition du personnel où se trouvaient, disait-il, des Messieurs, et notamment deux de Toulouges, deux de Carcassonne, deux de Prades et un de Ceret; il déclara de plus, avoir déjà assisté à trois de ces réunions, qui avaient eu lieu, savoir : deux dans le bois de Caladry et une au Mas del Magre, au territoire d'Estagel.

Reconnus coupables, Despoès, Soubielle et Maury, du fait d'avoir publié à Estagel, des nouvelles fausses propres à troubler la paix publique, et Maury en particulier d'avoir fait partie d'une société secrète, les deux premiers ont été condamnés à deux mois d'emprisonnement et cinq cents francs d'amende.

Maury à six mois d'emprisonnement, à 100 fr. d'amende et tous solidairement aux frais.

Bordeaux, 21 mai.

M. Troubat a adressé à l'Indicateur la lettre suivante :

Bordeaux, le 21 mai 1856.

Dans l'intérêt de vos abonnés et de votre département en général, je crois devoir vous présenter quelques observations relatives au procédé que je propage contre la coulure de la vigne.

Dans la définition que j'ai présentée aux sociétés d'agriculture et d'encouragement de Paris, j'ai dit que pour empêcher la coulure de la vigne, il fallait faire, 10 à 20 jours avant la floraison de la vigne, la section de l'extrémité du bourgeon fructifère.

Dans la crainte que beaucoup de personnes ne se renferment strictement dans les limites de cette indication, je viens ici répéter que j'ai constaté que cette opération serait toujours d'autant plus efficace qu'elle serait plus précoce; — c'est-à-dire qu'aussitôt que les grappes ou les rudiments du fruit sont bien apparus, il est temps de faire l'opération conseillée, fût-on à 30, 40 ou 50 jours de la floraison, et le bourgeon terminal ne s'éleva-t-il qu'à 5 ou 6 centimètres au-dessus du dernier fruit.

Sur la demande que j'en ai adressée à M. le préfet de la Gironde, j'ai déjà appliqué mon procédé sur le vignoble du respectable M. l'abbé Buehou (colonie agricole des orphelins), comme devant servir de type officiel.

Recevez, etc.,

TROUBAT,

Fossés du Chapeau-Rouge, 22.

Une touchante et pieuse cérémonie attirait le jour même un certain nombre de fidèles dans la rue Poudensan. Son Eminence le cardinal-archevêque de Bordeaux se rendait au fond d'un jardin où se trouvait un autel improvisé, pour y administrer le sacrement de la Confirmation à la dame G..., âgée de cent six ans. La vénérable centenaire, mère de quatre enfants dont quatre vivent encore, était entourée d'une partie de ses enfants et petits-enfants de la quatrième génération. Avant de terminer la cérémonie, S. Em. a prononcé quelques paroles remarquables d'édification et d'édification. Pendant toute la matinée, la foule n'a pas cessé de visiter les lieux témoins de cette touchante solennité.

Bordeaux, 25 mai.

Lundi, le tribunal correctionnel de Bordeaux doit commencer à s'occuper de la société secrète *la Militante*. Les débats se prolongeront très-probablement pendant toute la semaine. Les prévenus, en très-grand nombre, ont été divisés en deux catégories. C'est la première seulement, composée de 32 environ, qui sera jugée cette semaine. M. le procureur impérial Durand-Fornas portera, dit-on, la parole dans cette affaire, qui appela également le concours de plusieurs membres du barreau parmi lesquels on désigne M^{rs} de Carbonnier, Schroder, Henry Brochon fils, Ernest de Chancel, etc. (Courrier des Tribunaux.)

On lit dans le Courrier de l'Isère :

L'administration municipale de la ville de Grenoble vient de décider qu'une exposition de peinture et de sculpture s'ouvrira au musée de Grenoble, le 20 juillet prochain. Les tableaux et objets d'art devront être envoyés au président de la commission, siégeant au musée, avant le 1^{er} juillet. La ville prend à sa charge les frais de transport et de retour des ouvrages admis par le jury.

PARIS, 24 Mai.

Le Moniteur public dans sa partie officielle :

Des lois : qui réunie à la commune de Mielle la commune de Saint-Clément et des portions de territoire distraites des communes de Charnay et de Flacé (Saône-et-Loire) ; qui autorise la ville de Moulhouse à contracter un emprunt.

Des nominations de courtiers de marchandises et d'agents de change.

Des mentions de successions en déshérence.

— La fête donnée jeudi soir au château de Saint-Clément en l'honneur de l'archiduc Maximilien d'Autriche et du prince Oscar de Suède, a été fort brillante et très-animée, embellie qu'elle était par la présence de S. M. l'Impératrice, qui n'a paru jamais se mieux porter et qui est restée dans la salle de danse jusqu'à une heure après minuit. L'Empereur et ses illustres hôtes ont figuré dans plusieurs quadrilles. L'archiduc Ferdinand-Maximilien a d'abord dansé avec la princesse Mathilde et ensuite avec lady Cowley.

L'archiduc Ferdinand-Maximilien portait le grand cordon de la Légion d'Honneur, que vient de lui conférer Sa Majesté l'Empereur des Français.

— Aujourd'hui, à midi, l'Empereur est venu de Saint-Cloud au palais des Tuileries pour travailler avec plusieurs ministres.

A la même heure, tout le monde littéraire, artistique et scientifique était réuni dans l'Eglise Saint-Sulpice pour assister aux funérailles de M. Augustin Thierry. Des prêtres, des gens du monde assistaient aussi à ces funérailles qui tiraient de leur simplicité le caractère le plus touchant.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Naudet, Laboulaye et Mignet, de l'Institut, et M. A. Scheffer, peintre. Après les prières de l'Eglise, le convoi s'est rendu au cimetière Montmartre où plusieurs discours ont été prononcés.

M. de Sacy, dans les *Débats*, termine en ces termes un article consacré au traité du 15 avril :

« Le traité du 15 avril est donc tel que nous le connaissons, c'est un point définitivement acquis ; et ce qui n'est pas moins certain à nos yeux, c'est que, pour rester fidèles à l'esprit de ce traité, les trois puissances feront les plus grands efforts pour s'entendre sur le règlement des affaires d'Italie. Il est très probable qu'elles y réussiront, car il suffit de ces deux choses : que l'Autriche admette, comme la France et l'Angleterre, la nécessité d'introduire des réformes profondes dans l'organisation et la constitution des Etats italiens ; que les trois puissances agissent en commun pour combattre et contenir les partis révolutionnaires ; et donner aux réformes le caractère de concessions régulières, libérales et modérées. Nous croyons que le traité du 15 avril promet aux populations italiennes les améliorations qu'elles désirent, en même temps qu'il menace les partis révolutionnaires s'ils tentaient de renouveler leurs scènes accoutumées de trouble et de désordre, et de compromettre encore une fois par la violence de leurs excès, le résultat des réformes reconnues justes et nécessaires. »

« On pourrait presque dire que le concert existe déjà et qu'il a commencé à produire les effets qu'on en doit attendre ; deux circonstances récentes semblent l'indiquer. D'une part, les journaux étrangers nous ont entretenus d'une démarche qui aurait été faite en commun par les cabinets de Paris et de Vienne auprès de certains gouvernements italiens dans le sens des déclarations soumises au congrès ; et, d'un autre côté, nous avons été informés par nos propres correspondances que le Pape, ayant eu connaissance de ce qui a été dit dans la séance tenue le 8 avril, a conçu le projet de réunir à Rome les souverains des Etats italiens pour y former une sorte de congrès. L'ambassadeur de France et le ministre d'Autriche seraient invités à

assister à ces réunions d'Etats catholiques, et l'on s'y entretiendrait sur les mesures propres à donner aux populations toutes les satisfactions qui ne sont point incompatibles avec les conditions du bon ordre et les droits de l'autorité souveraine. Alors il n'y aurait plus de prétexte à l'occupation de l'Italie centrale par l'Autriche, et, ni la Sardaigne, ni l'Angleterre, ni la France n'auraient à s'inquiéter des progrès de l'influence autrichienne dans cette partie de l'Europe. »

— Les feuilles de Londres nous apportent aujourd'hui le compte-rendu de la séance de la Chambre des Lords, durant laquelle ont été discutés les vieux principes britanniques en vertu desquels la marine anglaise s'arrogeait le droit de visiter et de molester les navires des puissances neutres, sous le prétexte de saisir les marchandises de l'ennemi, même alors qu'elles étaient protégées par le pavillon de ces mêmes puissances. Les partisans du maintien de ce droit abusif, recrutés la plupart dans la parti tory, ont posé la question avec un raideur digne d'un autre siècle. Lord Derby notamment n'a pas craint de s'écrier qu'il ne pouvait caractériser la concession civilisatrice du cabinet Palmerston qu'en disant qu'elle était « une humiliante capitulation » contraire « à l'honneur et à la dignité de l'Angleterre ! »

Lord Clarendon n'a pas eu de peine à faire prompt justice de cette argumentation aussi surannée que révoltante : sa parole nerveuse et concise a rappelé bien vite l'illustre assemblée à laquelle il s'adressait au respect du droit des gens et de la morale moderne. Aussi a-t-il été accueilli par d'unanimes applaudissements sur les bords de la majorité, lorsqu'il a déclaré que l'ancien droit maritime anglais était « insoutenable. » La question des neutres, qui a fait verser tant de sang et causé tant de guerres pendant les deux derniers siècles, est donc désormais bien jugée.

Le droit public est satisfait, mais est-ce le seul avantage qui ait été conquis par le Congrès de Paris, grâce à l'excellente politique du cabinet de la Grande-Bretagne ? Non, sans doute. La marine marchande anglaise sera au contraire la première à profiter de la grande mesure adoptée contre le droit de visite, les lettres de marque et la course. Les négociants de Liverpool et de Londres l'ont bien compris, et le commerce anglais sur lequel repose la suprématie navale de l'Angleterre, a complètement approuvé la politique de son gouvernement. Plus on examine la question et plus on doit être convaincu que, loin d'y rien perdre, l'Angleterre gagne beaucoup à la pratique des nouvelles puissances.

La meilleure manière de constater la valeur du droit de visite est d'ailleurs de demander quelles ont été ses conséquences. Il était presque impossible de définir quelle était la propriété d'un ennemi sur les navires neutres. La difficulté éprouvée pendant la guerre de la Révolution française et du premier Empire était extrême ; maintenant que le commerce a pris un immense développement, ce système dans la pratique deviendrait intolérable. Le droit serait en outre si facilement esquivé que, pour le rendre efficace, il faudrait que l'Angleterre fit la guerre à tout l'univers. L'essai d'imposer par la force le système politique dont le droit de visite a fait partie, a causé de trop grands désastres à l'Angleterre aussi bien qu'à la France pour qu'on puisse jamais songer à y revenir.

Ainsi que l'a fait observer dans le cours du débat, avec beaucoup de raison, le duc d'Argyle, c'est la pratique des nations, et cette loi ne peut permettre de saisir la propriété d'un ennemi sur un territoire neutre. Le droit d'établir un blocus suffit donc contre toutes les nations avec lesquelles la guerre est possible. L'Angleterre a cédé un droit qu'elle ne pouvait jamais entièrement exercer, elle a conservé tous les moyens nécessaires de faire la guerre efficacement, sans blesser la morale et les notions les plus sacrées de la justice. C'est un grand progrès qu'elle vient de réaliser et elle s'y tiendra dans l'avenir, quelles que soient les éventualités que la fortune lui réserve.

Havas.

— Voici quelques détails sur les préparatifs qui se font à Notre-Dame, pour la cérémonie du baptême du Prince Impérial.

Toute l'église sera décorée de peintures dans le style du monument, et toutes les fenêtres garnies de vitraux de couleur, répandant dans la cathédrale une douce lumière. Toutefois, et à cause même de la grande dimension de l'édifice, quoique les voûtes, les pilastres, les arêtes et les parties pleines soient peintes, l'ornementation sera des plus sobres et la coloration générale restera dans une gamme très-claire ; les clés de voûtes et les chapiteaux seuls seront dorés.

Au centre du transept et sur une estrade élevée de six marches, seront placés, à droite et à gauche, le légat, l'archevêque, les cardinaux, les prélats et autres dignitaires du clergé. Au centre leurs Majestés Impériales l'Empereur et l'Impératrice, la famille impériale, les dames d'honneur de service et les ministres.

L'autel, disposé à l'entrée du chœur, sera couvert d'un baldaquin, et de chaque côté dans le chœur, s'élèveront deux tribunes destinées aux dames de la cour.

Entre l'autel et les prie-dieu de Leurs Majestés, seront placés les fonts baptismaux. L'eau lustrale sera déposée dans le vase de Saint-Louis, que l'on peut voir au musée des souverains ; il sera placé sur une table en marbre blanc, et c'est sur ce vase que le Prince Impérial recevra le premier sacrement.

Le corps diplomatique et le Sénat seront placés, comme de coutume, dans le transept du midi, et celui du nord sera occupé par le Corps législatif et le conseil d'Etat ; la tribune des dames du corps diplomatique occupera la première arcade du transept méridional et celle des dames des ministres la première du transept septentrional.

Dans la première rangée des bas-côtés de la nef, à droite et à gauche, s'élèveront des gradins destinés au public. En avant seront placés la préfecture de la Seine et les députations des chefs-lieux.

Les tribunes du premier étage formeront balcon en saillie d'un mètre environ dans toute la longueur de la nef, et elles se relieront à deux grandes tribunes en pan coupé établies dans les deux transepts et destinées aux dames.

L'orchestre sera placé, comme au mariage de Leurs Majestés, à l'entrée de l'église, près du grand orgue.

Au-devant de la porte centrale s'élèvera un porche richement décoré et accompagné de chaque côté d'une voûte soutenue par des mâts ornés de drapeaux.

— M. Rouher, ministre de l'agriculture, a fait placarder, ce matin, l'immense programme du concours agricole qui va avoir lieu aux Champs-Élysées. Il porte la date du 10 de ce mois et est libellé en 36 articles avec les tableaux des prix à décerner au nombre de plus de 200 et d'une importance de plus de 100,000 fr.

Le jury de réception des instruments agricoles a commencé son travail.

L'Exposition publique commencera samedi 31 mai ; ce jour-là, les entrées seront, comme on l'a dit, de 2 fr. par personne. Les 1^{er}, 2 et 3, elles seront de un franc et, le 4 juin, l'entrée sera gratuite.

La distribution solennelle des prix aura lieu, le 4 juin, à 2 heures.

— Une activité fébrile régnait aujourd'hui dans les Champs-Élysées dont un bon quart est entouré de barrières pour l'Exposition agricole qui ouvre dans quelques jours. On vient de placer au-dessus de la grande porte du palais l'inscription suivante : *Concours universel agricole*. Cinquante tentes sont déjà dressées au midi et à l'ouest du grand palais. Ce matin il est arrivé dans le grand palais des magnolias grands comme les arbres des Champs-Élysées. Des masses de foin, de paille et d'avoine viennent d'être amenées sous une des tentes de l'Exposition pour nourrir les animaux, au nombre de 2 on 3 mille.

Le commissaire autrichien vient d'arriver à Paris avec une notice raisonnée de toutes les espèces d'animaux que l'Autriche va faire figurer à l'Exposition. M. le commissaire de l'agriculture de France l'a regardée comme tellement importante, qu'il en fait faire la traduction en français.

— Le Palais de l'industrie, à l'intérieur comme à l'extérieur, est pavoisé comme à l'époque de l'exposition de 1855 aux couleurs de toutes les nations, y compris la Russie cette fois. Ce matin, à dix heures, les wagons du chemin de fer du nord ont amené tout un troupeau de 40 ou 50 vaches avec le taureau venant de l'Allemagne du nord. Les bouviers et le convoi ont été immédiatement reçus dans les écuries du palais.

— Le gouvernement a fait faire une enquête sur tous les points de la France, pour connaître le nombre exact des machines à battre dont l'agriculture fait usage. Cette enquête touche à sa fin. On affirme que des encouragements seront donnés pour propager cette invention, et que l'on s'occupera d'organiser d'immenses travaux de terrassement qui assureraient aux ouvriers ruraux un emploi fructueux de leur temps à des époques que, dans l'ancien système de battre au fléau, ils consacraient à cette fonction vraiment meurtrière.

— Nous lisons en outre dans l'*Echo de la Trièrre* du 24 :

« Quoique les seigles soient à peine épiés, on voit déjà passer chaque jour à Valenciennes des bandes de moissonneurs belges se dirigeant vers l'intérieur de la France, où ils comptent prêter le concours de leurs bras et appliquer le mode prompt et facile de saper les grains avec leurs petites faux à main qu'on appelle *piquets*. Ces hommes laborieux et économes voyagent à pied, par petites journées et par groupes de cinq ou six, portant sur le dos un léger bagage. Leurs moyens pécuniaires ne leur permettent pas de se servir même des wagons de troisième classe des chemins de fer. Ce n'est tout au plus qu'au retour de leur moisson qu'ils utiliseront ce mode de voyager plus promptement. »

— On a dit que plusieurs ouvrages d'art, enlevés comme trophées de Sébastopol, étaient arrivés au Louvre depuis plusieurs mois. Comme ces ouvrages ne trouvaient pas de place au Louvre, on tout est méthodiquement classé, on vient de les transporter au pied de la grande Orangerie de la terrasse du bord de l'eau, dans le jardin des Tuileries. Ces ouvrages, qui sont des sculptures en beau marbre, se composent de deux sphinx à têtes et poitrines de femmes, d'un très grand style, et d'un fronton de monument. Les deux sphinx sont placés à droite et à gauche de la porte orientale de l'Orangerie, et le fronton formant plusieurs morceaux a été dressé au milieu de la grande façade du midi. — Comme la terrasse, qui était réservée à S. M. l'Impératrice, est maintenant ouverte, le public peut visiter et admirer ces trophées.

— On annonce que S. E. le légat à Latere, qui représentera le Saint-Pontife au baptême de S. A. le prince impérial, sera logé au palais de l'Élysée.

— On parle d'une prochaine grande revue que l'Empereur doit passer au Champ-de-Mars, et à laquelle assisteront les princes nos hôtes, S. A. impériale l'archiduc Maximilien et S. A. R. le prince Oscar de Suède.

— Nous apprenons la mort de M. le comte d'Angerville, ancien député et membre du conseil général de l'Ain ; il est décédé en son château de Lompnes, à l'âge de 60 ans.

— Le nommé Gustave Jourdain, ex-avocat, condamné contumace à la déportation par le conseil de guerre de Marseille, à la suite des événements politiques de 1849, était traduit aujourd'hui devant

la 6^e chambre sous la prévention d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Ce délit résultait de l'envoi à diverses personnes de l'exemplaire d'un manifeste de Ledru-Rollin, Mazzini et Kossuth.

Cherches qui défilait à se dérober aux recherches de la justice en se réfugiant à Bruxelles, a été arrêté tout récemment à Auch.

Le tribunal a condamné le prévenu, par application de la loi du 17 mars 1819, à quatre ans de prison et 5,000 fr. d'amende.

— On écrit de la Chapelle-aux-Pots, au *Journal de l'Oise* :

Une jeune personne appartenant à une des meilleures familles de la commune était allée avec ses parents à la fête, dimanche, et y avait dansé une partie de la nuit. Le lendemain elle descendait de sa chambre sans avoir encore éprouvé aucune douleur, quand une faiblesse la prit au milieu de l'escalier. Elle s'affaissa, on accourut, on la transporta dans sa chambre. Tous les symptômes de la vie l'abandonnèrent au moment où on la déposa sur son lit. Sa mort fut regardée comme certaine. Les prières de l'église furent demandées pour elle, et on ne songea plus qu'à lui rendre les derniers devoirs. Cependant le médecin ne pouvait se décider à admettre une mort aussi subite dont la cause ne lui était pas connue ; il conseilla d'attendre pour l'ensevelissement. De longues heures se passèrent de la sorte. Au bout de ce temps, la syncope cessa. La vie revint à la jeune malade et elle est aujourd'hui rendue à sa famille.

— On lit dans la *Revue de Namur* :

Un individu se présentait dimanche dernier à la permanence et prévenait la police qu'un de ses amis s'appretait à commettre un vol de deux paires de souliers chez un fripier de la rue Saint-Jean.

Un agent suivit cet adepte zélé de l'ordre public et se laça en embuscade aux environs de la maison où le coup annoncé devait se faire.

Après quelques moments d'attente, il vit, en effet, un homme en blouse, dont le bras s'avancit pour saisir les souliers pendus à l'étalage du fripier. L'agent courut sus, et empoigna le voleur en flagrant délit. Quelle ne fut pas surprise en reconnaissant celui-là même qui était venu le prévenir du vol qui allait s'exécuter.

« C'est bien moi, lui dit le voleur. Conduisez-moi en prison. On y est très bien. J'en sors et je demande à y rentrer. »

L'agent le conduisit chez M. le juge d'instruction qui, ne voyant pas dans l'exposé des faits les indices bien caractéristiques, bien sérieux, d'un délit, s'appretait à le faire relâcher, quand l'individu répliqua : « Monsieur, profitez de l'occasion pour me faire coffrer, car si vous me lâchez, je vous promets que dans une heure vous me reverrez, j'aurai commis un nouveau vol. »

Entendant cela, M. le juge fit écrouer ce voleur émérite, qui a subi déjà quatre condamnations et qui s'est promis de passer toute sa vie en prison. Il a, dans sa pensée, condamné le gouvernement à lui fournir un logement à perpétuité.

— Il paraît qu'on s'était trop hâté d'espérer une solution satisfaisante de l'affaire du péage du Sund ; on s'était trompé, notamment, en supposant que l'Angleterre était disposée à adhérer aux propositions acceptées par la Russie, la Suède et l'Oldenbourg ; notre cabinet ne connaissait pas suffisamment sans doute, les intentions du gouvernement anglais, quand il a fait déclarer à Londres qu'il subordonnait sa décision à cet égard, à celle du cabinet anglais. Celui-ci, vient de déclarer que l'Angleterre ne consentira à aucune concession, si toutes les autres puissances intéressées, y compris l'Amérique du Nord, n'y consentaient également.

— On écrit de Vienne, le 19 mai, à la *Gazette des Postes* de Francfort.

Nous pouvons donner l'assurance positive que des négociations très actives se poursuivent entre la France et l'Autriche sur une circulaire que ces deux puissances doivent envoyer à tous leurs agents diplomatiques accrédités en Italie, et que ces négociations sont peut-être arrivées à conclusion. Le but de cette circulaire est de prémunir les gouvernements italiens contre les efforts révolutionnaires qui se sont manifestés récemment dans la péninsule et de les inviter à opérer des réformes capables de paralyser ces efforts. En même temps il est dit que les deux grandes puissances sont résolues à empêcher tout mouvement anarchique en Italie.

— On écrit de Saint-Petersbourg le 16 mai :

L'empereur, qui partira après-demain pour Varsovie, a reçu avant-hier, en audience de congé, le général Nordin, ambassadeur de Suède, qui quitte définitivement Saint-Petersbourg. Depuis le traité de la Suède avec les puissances occidentales, ce diplomate était mal vu à la Cour, et on dit qu'après la conclusion de la paix on lui a manifesté si ouvertement la joie que l'on ressentait de voir s'évanouir les projets de la Suède que sa position à Saint-Petersbourg était devenue trop désagréable pour qu'il pût y rester.

Le prince Cammaki, qui vient de partir pour Odessa, a emporté les instructions du gouvernement adressées aux commissaires russes chargés de la régularisation des frontières de Bessarabie. On a fait sauter ou démolir, il y a quelques mois déjà, les ouvrages d'Ismaïl et de Kilia ; mais on a l'intention de construire une forteresse entre Bender et Ackerman. On démolira également les fortifications de Kimbourn, l'expérience ayant démontré qu'elles ne pouvaient résister à une attaque par mer.

— Par un ordre du jour, le grand-amiral de Russie, le grand-duc Constantin vient de fixer l'état de la flotte russe. Elle se compose de trois divisions de dix brigades chacune, ce qui offre un effectif de 20 vaisseaux de ligne de 74 à 120 canons, de 10 frégates de 60 canons, de 9 frégates à vapeur, de 2 corvettes de 10 canons, de 2 bateaux à vapeur et de 3 transports.

Havas.

DÉCÈS DU 24 MAI 1856.

Fonarnes (Thérèse-Sylvine), 43 ans, née à Toulouse, épouse Lassus, tapissier, rue St-Etienne, 15. Gleizes (Charlotte-Elisabeth-Louise-Emilie, 72 ans, née à Toulouse, veuve Lagorri, officier de cavalerie en retraite, 15. Degloire (Léon), 16 jours, né à Toulouse. Antoine (François), 68 ans, facteur rural, né à Lavaur (Tarn). Bourrel (Guillaume), 55 ans, découpeur en chapperie, né à Toulouse, rue Pouzonville, 28. Cibizy (Jean), 2^e canonnier conducteur au 16^e régiment d'artillerie, 6^e batterie, 20 ans, né à Esquille (Basses-Pyrénées). Taconnet (Jean), ex-fusilier au 10^e de ligne, 25 ans, né à Vasselun (Isère).

procédés Knoderer 40 p. 0/0. A ces évaluations, plutôt au-dessous qu'au dessus de la vérité, il faut joindre les bénéfices résultant des cessions de brevets dans au moins 60 départements. Jamais affaire plus claire et plus certaine ne s'est présentée au public avec de tels avantages. Aucune crainte d'essais infructueux; les usines fonctionnent depuis longtemps et ont livré déjà d'importants produits au Commerce français, et la qualité des cuirs ainsi tannés, a fait obtenir à M. Ch. Knoderer, lors de la foire d'Avignon, une médaille d'argent offerte par la municipalité. Pour les conditions de la souscription, voir l'annonce du 25 mai.

NAVIGATION TRANSATLANTIQUE. COMPAGNIE FRANCO-AMÉRICAINE GAUTHIER FRÈRES et C^o.

Services de New-York et du Brésil, par les steamers neufs suivants: Départs du Havre pour New-York, par l'Alma, le 3 juin; par le Barcelone, le 3 juillet. Départs du Havre pour Rio-Janeiro, touchant à Lisbonne, Madère, Sainte-Croix de Ténériffe, Pernambuco et Bahia: par le Cadix, le 6 juin; par le Lyonnais, le 6 juillet. Ces steamers sont d'une marche supérieure et sont aussi les plus beaux et les mieux emménagés qui soient sortis des chantiers du célèbre JOHN LAIRD, de Liverpool, ils sont divisés en sept compartiments par six cloisons étanches, qui les rendent insubmersibles. S'adresser pour fret et passage: A Paris, à MM. GAUTHIER frères et C^o, rue de la

Grange-Batelière, 14; — à l'Agence maritime des Messageries générales de France, Caillard et C^o, boulevard des Italiens, 4; — à M. C. FARRÉ, agent maritime, rue Notre-Dame-des-Victoires, 40. A Lyon, au siège de la Compagnie, rue d'Oran, 2. Au Havre, à MM. J. BARBE et MORISSE. A New-York, à MM. Em. et Ed. POIRIER et C^o. Et pour fret, à toutes les maisons d'expédition du Havre.

M. MALLAN, de LONDRES, Chirurgien-Dentiste des Hôpitaux de Toulouse, a son domicile actuel PLACE SAINT-PANTALÉON, 7, entrée rue de la Baruthe. M. Mallan pose les dents artificielles sans ligatures nuisibles aux autres dents et sans pivots, souvent si dangereux. Ce système lui permet de garantir complètement la mastication et l'articulation, et lui a valu le patronage et l'approbation des médecins les plus distingués de la ville. Son minéral succédané blanc, appliqué à froid, arrête la carie, s'identifie avec la dent, empêche la douleur et rend la dent la plus sensible propre pour la mastication. M. Mallan se charge de toutes les opérations relatives à son art.

AVIS.

Depuis l'année 1850, époque à laquelle s'est fondée, à Paris, la COMPAGNIE COLONIALE (Société Vinet et C^o), pour la fabrication du Chocolat, un grand nombre d'établissements se sont successivement produits, dans cette branche de fabrication, sous le titre de Compagnie, et sous diverses dénominations. La Compagnie Coloniale, dont l'Entrepôt général est à Paris, place des Victoires, 2, déclare qu'elle est complètement étrangère à ces établissements.

THEATRE DU CAPITOLE.

Lundi, 26 mai (à 7 heures.) 2^e Représentation de M. Gil-Perez et de M^{lle} Cico, artistes des théâtres du Vaudeville et du Palais-Royal. Préparation au Baccalauréat, vaudeville en un acte. — M. Gil-Perez remplira le rôle de Benoît Bréget, qu'il a créé au Théâtre du Palais-Royal à Paris. — Je Dîne chez ma mère, comédie en un acte. — M^{lle} Cico remplira le rôle Sophie Arnould. — En Pension chez son Groom, vaudeville en un acte. — M. Gil-Perez remplira le rôle de Jean Larfaillou, qu'il a créé à Paris; et M^{lle} Cico celui de Zagouphine.

Théâtre des Folies Toulousaines.

Salle Philharmonique, rue Lapeyrouse, 11. Aujourd'hui 26 mai (à 8 h. 1/4). Représentation extraordinaire donnée par la signorita Ana de la Fuente, danseuse espagnole, 1^{er} sujet des théâtres royaux de Madrid de Drury Lane de Londres, venant de Marseille et de Montpellier. La Nigrita, grand pas de la Case de l'Oncle Tom, dansé par la signorita Ana de la Fuente et M^{lle} Cécile. — La Manola, pas dansé par la signorita Ana de la Fuente. — Le Tonnelier de Muret, pantomime burlesque, mêlée de danses et divertissements. — Chansonnettes comiques nouvelles, chantées par M. Goutem.

RUE ST-ROME, 15, A TOULOUSE MAISON DES TROIS FRÈRES FUGA

Le Propriétaire de cet Etablissement a réuni dans ses vastes Magasins tout ce que le goût le plus recherché, les modes les plus récentes, ont de plus élégant et de plus remarquable. Les nombreux articles qui les composent ne laissent rien à désirer pour la solidité, et seront livrés à des prix aussi réduits que possible.

1 fr. le Billet. LOTERIE DE 1 fr. le Billet. NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE. Autorisée par le Gouvernement pour la reconstruction du Sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde, à Marseille. Sous le patronage de Mgr G.-J.-E. de MAZENOD, évêque de Marseille, PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE. Composé de MM. LUCE, O. S. B., président du Tribunal civil; CANAPLE, *, député au Corps Législatif; HONNORAT *, maire de Marseille; PASTRÉ *, président de la chambre de commerce. Comité de Direction: MM. les Administrateurs du Sanctuaire. CAPITAL: 1,200,000 FR. -- A GAGNER 250,000 FRANCS EN 178 LOTS. SAVOIR: 1 lot de... 100,000 fr. 2 lots de... 10,000 fr. 20 lots de... 500 fr. 10 lots de... 50,000 fr. 10 lots de... 5,000 fr. 40 lots de... 250 fr. 10 lots de... 25,000 fr. 10 lots de... 1,000 fr. 100 lots de... 100 fr. Les Lots seront délivrés en numéraire, et sont déposés à la Caisse des dépôts et consignations. L'accueil empressé que rencontre dans toute la France et sur le littoral méditerranéen, cette Loterie, permettra d'effectuer TROIS TIRAGES: le 1^{er} le 15 AOUT PROCHAIN. S'adresser à Marseille, à MM. MAILLET, *, bureaux du Notuliste; HUBERT, nég., Glandevès, 10. A Toulouse, BUREAU des LOTERIES, chez QUERRE, sous les Arcades, 9, et chez tous les Curés de France.

SIROP DU DUSOURD. Combinaison de sucre et de protoxyde de fer. Approuvé par l'Académie de médecine de Paris. GUÉRIT: Suppressions, chlorose, pertes, scrofules, rachitis, torpé les enfants, les vieillards. Ce sirop est d'un usage très avantageux dans la pratique médicale. (Extr. du rap. à l'Académie, signé, Henri et Guéneau de Mussy.) La bouteille porte sur l'étiquette et sur le bouchon la signature DUSOURD. — Dépôt à Paris, à la pharmacie rue de la Feuillade, 7; à Toulouse, chez MM. VIDAL-ABBADE, GARY, PONS, et DUCLOT, ph., rue des Balances, 35; à Montrejeau, chez LARIEUX, ph. A VENDRE EN BLOC. Ou en plusieurs lots, L'HOTEL CAHORS. Ce vaste établissement, situé au centre du bassin bouillier d'Aubin (Aveyron), dans la rue qui aboutit à la gare du chemin de fer, se compose d'un corps de logis contenant quarante chambres, écurie, remise, grange, vaste jardin, etc. Le tout rebâti à neuf. S'adresser à M. Ferdinand DUBRUEIL, propriétaire à Villefranche (Aveyron), ou à M^{re} Maurujouls, notaire à Aubin. — Facilités pour le paiement (10791) A VENDRE, UNE MAISON située place des Carmes, 18. S'adresser, rue des Couteliers, 27; ou rue des Prêtres, 13, au premier, sur le devant, jusqu'à midi. (10825)

EAU DE PHILIPPE. Conservateur dentaire. Cette Pomme est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découverte dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles Châtelaines du Moyen âge pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit agit avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en se servant journellement. — Composé par CHALMIN, parfumeur-chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — DÉPÔT à Toulouse, chez M. JEZE, coiffeur, rue de la Pomme. Prix du Pot: 5 fr.

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ. De rapport et d'agrément, située à un kilomètre après le Pont-des-Demoiselles, sur la route de Montaudran. S'adresser à M^{re} DEGORS, ou à M^{re} LANSAC, notaires à Toulouse; ou sur les lieux, au jardinier.

COMPTOIR DES ACTIONNAIRES RÉUNIS. COMPTES COURANTS de Titres et de Capitaux. LIQUIDATIONS MENSUELLES.

Tous les titres cotés à la Bourse au cours moyen du jour et les capitaux sont reçus en comptes-courants; ils prennent part aux bénéfices de l'opération, savoir: Ceux versés avant le 15 de chaque mois à compter du dit jour, et ceux versés du 15 à la fin du mois, à compter du 1^{er} du mois suivant. Le minimum de chaque versement est de 100 fr., il peut être aussi élevé qu'on le voudra. La liquidation est faite le 1^{er} de chaque mois et les bénéfices en résultant sont répartis et payés à chacun des intéressés au marc le franc de son apport à compter du 6 du même mois. Les bénéfices réalisés du 15 Avril au 15 Mai courant, assurent déjà un produit de 3 fr. 75 c. pour cent pour ce mois, soit 45 fr. pour cent par an. Chaque intéressé peut à chaque liquidation et en prévenant 10 jours avant la fin de chaque mois, retirer tout ou partie de son apport. BUT DE L'OPERATION ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES: Les opérations consistent en achats et ventes de toutes les valeurs cotées à la Bourse de Paris, en souscriptions au pair et en reports. Tous achats et toutes ventes à découvert sont interdits. Un compte-rendu des opérations du mois précédent sera adressé dans les premiers jours du mois suivant à chaque intéressé. Adresser les valeurs ou les espèces à M. DE LA FLÉCHELLE, banquier, rue d'Amboise, 3, près le boulevard et la rue Richelieu.

Lebigre maison spéciale de Caoutchouc 141, Rue de Rivoli, ancien n° 112, entre les rues de l'Arbre-Sec et du Roule, à Paris. MANTEAUX ET PALETOTS de face ordinaires, chaussures, tabliers, coussins, ceintures de natation, bretelles, jorretières, bas contre les varices, tissus imperméables et élastiques, trousse de voyage, peignes en caoutchouc durci et une foule d'objets très utiles en voyage. Grands assortiments, qualité garantie. Prix assez très modéré (Envoi en province.) A LOUER Un très joli APPARTEMENT de 5 pièces, rue d'Alsace, 32. S'adresser au locataire. (10803)

A VENDRE, UNE JOLIE PROPRIÉTÉ. D'agrément et de rapport, située à 6 kil. de Montauban, d'une contenance de 24 hectares, assortis en vignes, terres labourables à blé, maïs, etc.; belle habitation de maître construite à neuf, à haut étage et meublée au goût moderne, dépendances pour l'exploitation. S'adresser à M. ESTRADÉ, logé rue Pergaminières, 54, Toulouse. (10755) A VENDRE CHAR-A-BANC neuf; Breck de rencontre; harnais neufs et d'occasion. S'adresser, chez M. BEARRE, allée St-Michel, 21.

Guérison certaine des Maladies du Sang. MOUTARDE BLANCHE de SANTÉ. Ce remède si simple purifie le sang en expulsant toutes les humeurs vicieuses, évite l'emploi des saignées et des sangsues qui font tant de victimes, guérit merveilleusement les mauvaises digestions, la constipation et toutes les maladies internes et de la peau. — Graine, 2 fr. le kil; ouvrage, 1 fr. et 1 fr. 25 c. franco, chez DIDIER, galerie d'Orléans, 32. AVIS. — De nombreuses plaintes m'étant parvenues, que l'on vendait de vieille graine que l'on prétendait venir de chez moi, pour en éviter les dangers, j'assure que chaque paquet porte le cachet ci-dessus. — Seul dépôt à Toulouse, chez PAUL frères et C^o, drog., rue Peyrolières.

MALADIES SECRÈTES. GUÉRISON PROMPTÉ ET RADICALE. Par des remèdes spéciaux approuvés. DÉPÔT à la Pharmacie DUCLOT, aux Balances, 35, à Toulouse. On trouve dans cette pharmacie, le Rob Boyveau-Laffeur, les Capsules de Nothas, de Rapon, Bisouits du d' Olivier, etc., etc. Entrepôt de Bandages à des prix très modérés. L'un des gérants: L. JOUGLA. Toulouse, imprimerie Bonnaud et Girard, rue St-Rome, 44.

A VENDRE, en bloc ou en parcelles. UNE MAISON AVEC JARDIN. Et Terres attenantes, d'une contenance d'environ 34 hectares 42 ares, situés hors la barrière des Minimes; 2^e UNE AUTRE MAISON et Jardin attenantes, d'une contenance de 42 ares, située faubourg Arnaud-Bernard, 26. S'adresser, pour les renseignements, à M. NAVES, propriétaire voisin. (10319) Esprits et Eaux-de-Vie. BORDAUX, 23 mai. Armagnac... 150... 140... 130... 120... 110... 100... 90... 80... 70... 60... 50... 40... 30... 20... 10... 0... Marmande... 150... 140... 130... 120... 110... 100... 90... 80... 70... 60... 50... 40... 30... 20... 10... 0... Tada... 80... 90... 100... 110... 120... 130... 140... 150...